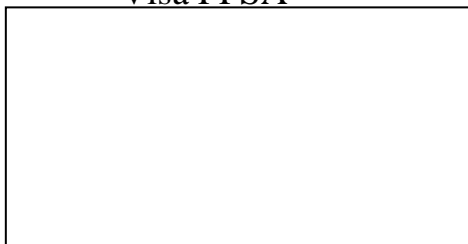




FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

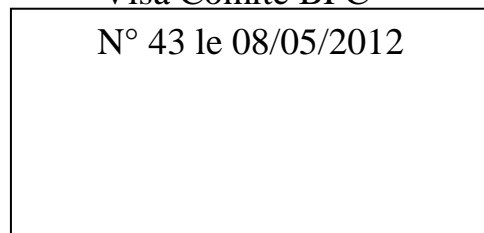
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Visa FFSA



Visa Comité BFC

N° 43 le 08/05/2012



A.S.A MORVAN

1 rue des Pierres
71400 AUTUN
asamorvan@free.fr

AUTUN les 3 et 4 AOUT 2012

1^{er} RALLYE VHC
D'AUTUN SUD-MORVAN

REGLEMENT PARTICULIER

Rallye Véhicule Historique de Compétition

Le règlement du 1er Rallye VHC d'Autun Sud-Morvan reprend l'intégralité du règlement particulier du 41^{ème} rallye National d'Autun Sud-Morvan à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant

ARTICLE 1 : ORGANISATION

DEFINITION :

L'Association Sportive Automobile Morvan organise les 03 et 04 Aout 2012, en qualité d'organisateur administratif, le :

1^{er} Rallye VHC d'Autun Sud-Morvan

Le présent règlement a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation N° :
ainsi que du Comité Bourgogne Franche-Comté le N° : 43 le 08/05/2012

1.1 OFFICIELS :

Directeur de Course VHC :	THOMAS Maryse	Licence N° 3123
Commissaires Techniques VHC :	MAIRET Patrick	Licence N° 16458
Chargés des Relations Concurrents :	BRODUT Marc	Licence N° 111034

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les éventuels additifs sont juges de faits.

1.2p ELIGIBILITE

Le rallye compte pour :

- La Coupe de France des rallyes VHC coef 1
- Le Challenge Comité Bourgogne Franche-Comté

1.3 VERIFICATIONS

Identique au 41^{ème} rallye national d'Autun Sud-Morvan

ARTICLE 3 : Concurrents et Pilotes

3.1 Demande d'Engagement-inscription.

3.1.5 Les pilotes devront envoyer un bulletin d'engagement dûment complété, accompagné du chèque de participation à l'ordre de **ASA Morvan** de 350 € **avant le lundi 23 Juillet 2012 à minuit au plus tard (cachet de la poste faisant foi).**

La liste des concurrents régulièrement engagés sera publiée sur le site internet de l'ASA Morvan au fur et à mesure des réceptions ou au plus tard le vendredi 27 Juillet. Cette liste sera accompagnée des horaires de convocations aux vérifications techniques et administratives.

3.1.10 Le nombre d'engagés est limité à 35 voitures.

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €
- Pour les équipages de l'ASA Morvan avec publicité : 300 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 700 €

Les chèques sont à libeller à l'ordre l'Asa Morvan

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4 : Voitures autorisées

Conforme aux Règles Spécifiques Rallyes VHC

ARTICLE 6 : Sites et infrastructures

Identique au 41^{ème} rallye national d'Autun Sud-Morvan

ARTICLE 7 : Déroulement du Rallye

7.3.16 : conforme au règlement standard de la Coupe de France des Rallyes VHC

ARTICLE 9 : Classement

Conforme au règlement standard FFSA de la Coupe de France des Rallyes VHC et à l'indice de performance .

ARTICLE 10 : Prix et Coupes

10.1 Remise des prix

Tous les équipages classés seront récompensés par des coupes ou des trophées.

Remise des prix : 45' après l'affichage officiel définitif du classement par le collège des commissaires Sportifs, sur le podium si la météo le permet.

La remise des prix se déroulera sur le podium final si la météo le permet.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA Morvan : <http://asamorvan.free.fr>